



## Le « mode opératoire » de Sefrioui avant l'assassinat de Samuel Paty

Selon une enquêtrice, l'agitateur islamiste ne pouvait ignorer, en lançant une campagne de haine, qu'il faisait de l'enseignant une « cible »

**A**bdelhakim Sefrioui, c'est d'abord une idéologie : l'islamisme politique. C'est aussi, et surtout, dans le cadre du procès de l'assassinat de Samuel Paty, un mode d'action : « menaces », « manipulation » et « médiatisation », ont énuméré, lundi 25 novembre, un enquêteur et une enquêtrice de la sous-direction antiterroriste (SDAT) devant la cour d'assises spéciale de Paris. Avec un objectif : « Instrumentaliser les valeurs de la République dans une logique de conquête des institutions à travers la victimisation des musulmans. »

Mais si ce routard de l'activisme islamiste de 65 ans est jugé pour « association de malfaiteurs terroriste », ce n'est ni pour ses idées ni pour ses méthodes, éprouvées impunément pendant de longues années de militantisme : c'est parce que les unes et les autres ont finalement mené à la décapitation d'un professeur d'histoire-géographie, le 16 octobre 2020.

Son cas est l'un des plus épineux qu'ait eu à juger la justice antiterroriste. Abdelhakim Sefrioui n'a jamais appelé à assassiner Samuel Paty : il a lancé, avec le père d'une collégienne, la campagne de haine qui déclenchera un projet d'attentat dans l'esprit d'un jeune djihadiste. La question qui se pose à la cour est vertigineuse : le continuum entre l'activisme du premier et le passage à l'acte du second est-il suffisant pour condamner l'agitateur pour terrorisme ?

### « Contexte délétère »

Militant de la cause palestinienne – il a fondé, en 2004, le collectif Cheikh Yassine, du nom du fondateur du Hamas –, Abdelhakim Sefrioui a commencé sa carrière en organisant des manifestations appelant à la destruction d'Israël. Un militantisme que sa fille avait ainsi résumé devant les enquêteurs : « Son engagement, c'était plus un engagement contre les juifs. »

Son militantisme a ensuite glissé vers une dénonciation des « discriminations » visant les musulmans. L'enquêteur de la SDAT a illustré à la barre ce glissement et ses « méthodes d'action » à travers plusieurs faits d'armes. En avril 2009,

il organise une manifestation houleuse devant la Grande Mosquée de Paris pour réclamer le départ de l'imam Dalil Boubakeur, qui avait déclaré que le Hamas était « un danger pour les Palestiniens ».

En 2010, il multiplie les manifestations devant la mosquée de Drancy (Seine-Saint-Denis) de l'imam Hassen Chalghoumi, qu'il qualifie d'« imam des juifs » et de « voyou », un terme qu'il utilisera dix ans plus tard pour désigner Samuel Paty. Mais c'est en 2011 qu'il s'attaque pour la première fois à l'école, en organisant une vaste campagne médiatique contre un lycée de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), où des lycéennes auraient été menacées d'expulsion pour avoir porté une abaya.

Son « mode opératoire » d'alors, selon l'enquêteur, ressemble en tout point à celui pour lequel il est jugé. Comme il l'avait fait quelques jours avant l'assassinat de Samuel Paty, il s'était présenté à un rendez-vous avec la directrice du lycée en tant que responsable religieux. Il avait menacé, là aussi, d'organiser une manifestation et avait publié, déjà, des interviews filmées de lycéennes disant avoir été « humiliées et discriminées ». Il n'y avait pas eu de morts.

Mais le climat était tout autre en octobre 2020. *Charlie Hebdo* venait de republier les caricatures de Mahomet et, le 25 septembre, un Pakistanais avait attaqué au hachoir deux passants devant les anciens locaux du journal. Dans ce « contexte délétère », selon les mots de l'enquêtrice, M. Sefrioui publie, le 11 octobre, une vidéo intitulée « L'islam et le Prophète insultés dans un collège public, #levraiséparatisme », qui a été diffusée à l'audience.

« Nous sommes devant le collège du Bois-d'Aulne, là où l'abject a encore eu lieu... », commence le militant, avant de qualifier Samuel Paty de « voyou » qui aurait « répondu à l'appel du président de la République à haïr les musulmans, à combattre les musulmans ». « Il se place directement sur le terrain politique en déformant ouvertement le discours sur le séparatisme tenu par le président Emmanuel Macron

aux Mureaux [Yvelines], le 2 octobre 2020 », décrypte l'enquêtrice.

### « Il est dangereux »

La vidéo contient une interview de la collégienne à l'origine de la polémique. Les rushes, coupés au montage, mais projetés à l'audience, ont permis de constater que l'agitateur avait orienté les réponses de la jeune fille : le Prophète « est blasphémé, il est ridiculisé, qu'est-ce que ça t'a fait ? » ; « tu penses qu'ils n'auraient pas fait ça pour d'autres religions ? » ; « tu t'es sentie humiliée ? »

Il évoque ensuite, à l'appui de sa rhétorique incendiaire, le massacre de 8 000 Musulmans perpétré en 1995 à « Srebrenica », en ex-Yougoslavie. « Il y a une volonté de jouer sur la peur, de susciter des réactions émotionnelles au sein de la communauté musulmane en orientant son message sur l'offense faite à la religion », résume l'enquêtrice. Le militant aurait-il dû savoir, dans un « climat de tensions exacerbées » par la republication des caricatures, qu'il faisait planer un risque sur la vie de Samuel Paty ? « M. Sefrioui est dangereux, a considéré un imam cité à la barre par l'enquêtrice. Il utilise l'espace de liberté permis par la République, mais ses propos peuvent conduire des jeunes dans le mauvais chemin... »

« En livrant Samuel Paty à la vindicte populaire dans le contexte de la republication des caricatures, M. Sefrioui ne pouvait ignorer qu'il faisait de cet enseignant une cible », conclut l'enquêtrice. L'accusé semble, à tout le moins, avoir pris conscience des dangers de sa méthode. En prison, il s'est inquiété, lors d'une conversation téléphonique, que des « malades mentaux » veuillent le « tuer » après que son nom a été « livré en pâture » par les médias. ■

SOREN SEELAW

**« Il y a une volonté de jouer sur la peur », résume l'enquêtrice**

